



L'ALLIANCE

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

**TRAVAIL
INTERSECTORIEL :**
Indicateurs permettant de
mesurer les contributions
intersectorielles à la
protection et au bien-être
des enfants

Résumé du pack d'indicateurs

© L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, 2024

Remerciements :

Cette note d'orientation a été élaborée et rédigée par Shane M Khan et Masumi Yamashina sous les conseils de Susanna Davies et Stephanie Acker Housman. Des contributions essentielles et le feedback du Groupe de travail SMPE ont été apportés, en collaboration avec le Groupe de travail Évaluation, mesure et preuve de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ainsi qu'avec des individus et des organisations clés, notamment : Groupe sectoriel de la Coordination et la gestion des camps, Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance, Organisation internationale pour les migrations, Plan International, Save the Children, Street Child UK, Voice of Children Népal, UNICEF et Programme alimentaire mondial.

Le développement de cette note d'orientation a été possible grâce au soutien financier de SIDA HUM.

Suggestion de citation :

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Résumé du pack d'indicateurs pour le travail intersectoriel (2024).

Licence : Ce document est placé sous licence Creative Commons Attribution.

La licence est attribuée à l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (ci-après « l'Alliance »).

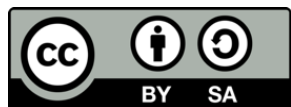


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE TRAVAIL SECTORIEL	6
CONTRÔLE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES À L'AIDE D'INDICATEURS PRIORITAIRES.....	9
ORIENTATIONS POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU CADRE LOGIQUE ET DES INDICATEURS PRIORITAIRES	13
ANNEXE 1. LISTE POUR CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES	15



INTRODUCTION

Contexte

[L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) (ci-après « l'Alliance ») est un réseau mondial d'agences et de praticiens visant à protéger les enfants contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence dans des contextes humanitaires. [La Stratégie 2021-2025 de l'Alliance](#)¹ préconise de donner la priorité à la protection et au bien-être des enfants à travers la collaboration intersectorielle. Compte tenu de la nature diverse des risques liés à la protection de l'enfance, et de l'adversité à laquelle les enfants et leurs familles peuvent faire face en conséquence, il est souvent nécessaire d'avoir recours à des approches multisectorielles et à la collaboration intersectorielle pour prévenir les risques, répondre aux besoins, renforcer les facteurs de protection et contribuer au bien-être. Ni le secteur de la protection de l'enfance, ni aucun autre secteur ne peut y parvenir seul.

L'ensemble du système humanitaire a un rôle à jouer dans la concrétisation des droits des enfants, y compris le droit de protection. Pour garantir des interventions humanitaires qui soient sûres, accessibles et qui tiennent compte de la protection de l'enfance, il faut davantage de collaboration, d'action et d'investissement. Lorsque la protection de l'enfance constitue un objectif central et commun parmi tous les secteurs, elle contribue à une plus grande redevabilité envers les enfants, procure des moyens concrets de prévenir la violence, l'exploitation et l'abus, réduit les préjudices causés aux enfants et renforce l'impact global des interventions sectorielles.

En 2021-2022, pour réaliser des consultations exhaustives entre organisations et secteurs, le [Groupe de travail sur les Standards minimums pour la protection de l'enfance de l'Alliance](#) (GT SMPE), a engagé près de 400 parties prenantes afin d'identifier les obstacles, opportunités et priorités cruciales pour les efforts intersectoriels concernant le bien-être des enfants. Cela s'est traduit par le lancement du [Cadre intersectoriel pour faire progresser la protection et le bien-être des enfants](#), qui met en avant l'importance de la collecte de données, de preuves, et de l'apprentissage pour optimiser les stratégies pratiques.

Dans la lignée de ce cadre, l'Alliance et le GT SMPE ont entrepris le développement d'un pack d'indicateurs, conçu spécialement pour stimuler la protection et le bien-être des enfants dans quatre secteurs clé de l'intervention humanitaire :

1. Coordination et gestion des camps (CCCM)
2. Éducation
3. Sécurité alimentaire
4. Santé.

Le présent rapport établit un résumé du pack d'indicateurs, qui constitue un outil vital pour la collecte, l'analyse et l'utilisation de données qui illustrent la façon dont les quatre secteurs contribuent à l'amélioration de la protection et du bien-être des enfants.

¹ Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2022). A Clarion Call: the Centrality of Children and their Protection within humanitarian action. <https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/alliance-strategy-2021-2025-clarion-call-centrality-children>



Objectif

L'objectif principal de ce pack est de définir un ensemble d'indicateurs qui mesurent les contributions sectorielles destinées à la protection et au bien-être des enfants. Pour cela, le pack apporte des orientations techniques pour la collecte et l'analyse de données d'indicateurs clés dans l'action humanitaire. Il comprend la définition des indicateurs, des calculs et d'autres métadonnées utiles pour collecter, analyser et comprendre ces indicateurs.

Public

Le public principal auquel le pack est destiné comprend le personnel technique humanitaire, y compris les coordinateurs interorganisations, les conseillers techniques, ainsi que les responsables des programmes sectoriels et intégrés.

Table des matières

Le reste du document est organisé comme suit.

- **Les cinq actions fondamentales** : description des cinq actions fondamentales, leurs sous-composants et leur utilité pour le contrôle de la progression intersectorielle de la protection et du bien-être des enfants dans les quatre secteurs.
- **Le cadre logique** qui établit des indicateurs clés pour chaque action fondamentale et montre la façon dont ces indicateurs contribuent à la protection et au bien-être des enfants.
- **Un tableau de métadonnées des indicateurs** qui décrit tous les indicateurs présentés dans le cadre logique, avec la définition et le type de chaque indicateur, les méthodes de calcul, les sources de données et d'autres notes nécessaires pour collecter, analyser et utiliser correctement ces données.
- **Orientations pour l'opérationnalisation du cadre logique et du tableau des indicateurs**, y compris comment établir des priorités parmi les données, les collecter, les analyser et les utiliser.
- **Une liste de contrôle complémentaire** pour permettre aux responsables d'identifier leurs éventuelles lacunes dans l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et le contrôle des cinq actions fondamentales dans leur travail.



LES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE TRAVAIL SECTORIEL

Au fil de deux ans de collaboration avec des partenaires multisectoriels, le Groupe de travail SMPE a mis au point les cinq actions fondamentales pour l'intégration des principes de protection de l'enfance dans le travail sectoriel afin d'opérationnaliser les mesures critiques que tous les secteurs doivent prendre pour exercer leurs responsabilités concernant la protection et le bien-être des enfants, un segment clé des personnes affectées dans toutes les crises humanitaires. Le cadre décrit des actions programmatiques essentielles pour garantir que tous les secteurs humanitaires contribuent à assurer la sécurité et la protection des enfants dans leurs interventions. Il rassemble des actions clés extraites des Standards minimum de la protection de l'enfance² pour la protection de l'enfance d'une manière simplifiée à l'attention des spécialistes n'appartenant pas au secteur de la protection, sans remplacer les principes directeurs spécifiques au secteur inclus dans les standards. Il s'agit d'un cadre utile pour les efforts de contrôle des programmes et il est applicable à tous les secteurs techniques, y compris la Coordination et la gestion des camps (CCCM), l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé³.

Les cinq actions fondamentales et leurs sous-composants :

Action fondamentale 1. Donner la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants, et éviter de créer des préjudices

- intégrer les problématiques de protection de l'enfance à la planification des programmes sectoriels
- identifier les actions que votre secteur peut entreprendre pour réduire les risques pour les enfants accédant à vos services
- sauvegarde de l'enfance : veiller à ce que tous les membres du personnel soient formés concernant les codes de conduite, le comportement approprié à adopter avec les enfants et la façon de signaler un comportement inapproprié^{4,5}
- assurer la sécurité physique des enfants sur les sites de programmes : identifier et atténuer les risques physiques potentiels

Action fondamentale 2. Adapter les services aux besoins des enfants

- adapter la programmation sectorielle aux besoins d'enfants dont les âges, les genres et les aptitudes sont différents

Action fondamentale 3. Participation des enfants, communication et redevabilité

- fournir des informations adaptées aux enfants concernant vos services
- favoriser la participation des enfants tout au long du cycle des programmes

² Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2019). Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action. <https://alliancecpa.org/en/child-protection-minimum-standards-working-group>

³ Les secteurs de CCCM, éducation, sécurité alimentaire et santé ont tous contribué à l'élaboration de ce pack, et collaborent avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et ses membres. Toutefois, l'intention est que le pack puisse être utilisé par tous les secteurs techniques humanitaires.

⁴ La formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (PSEA) est également utile, mais elle doit comprendre des modules spécifiques sur les besoins des enfants et les obligations dans le cadre de la sauvegarde de l'enfance, allant au-delà de la formation PSEA typique.

⁵ See also the Core Humanitarian Standard. <https://www.corehumanitarianstandard.org/the-standard>.



- veiller à ce que les mécanismes de redevabilité soient favorables aux enfants et accessibles aux enfants dont les âges, les genres et les aptitudes sont différents
- renforcer les compétences du personnel sur la communication et les consultations adaptées aux enfants⁶

Action fondamentale 4. Accès sûr et équitable pour les enfants au soutien humanitaire

- faciliter un accès sûr pour tous les enfants à l'intervention de votre secteur
- contrôler l'accès des enfants et des familles, identifier et abattre les obstacles

Action fondamentale 5. Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité^{7,8}

- former le personnel sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité des enfants faisant face à des risques de protection
- collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour maintenir des mécanismes de référencement clairs et actualisés
- offrir un soutien ciblé aux enfants ayant des problèmes de protection depuis votre secteur, selon les besoins

La Figure 1 représente la façon dont les cinq actions fondamentales contribuent à la protection et au bien-être des enfants. Dans le cadre, la protection et le bien-être des enfants sont mesurés à l'aide d'un indicateur de sécurité des enfants, qui est un résultat global pour le secteur de la protection de l'enfance et les interventions intersectorielles. La Figure 1 présente également les indicateurs spécifiques à chaque action fondamentale, dont les détails se trouvent dans le Tableau 1.

En plus de ces indicateurs, une liste de contrôle de la mise en œuvre des cinq actions fondamentales est également mise à la disposition des responsables de programmes (voir Annexe 1). Cette liste de contrôle couvre les actions clés que les responsables de programmes doivent réaliser lors de l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et le contrôle des cinq actions fondamentales. Elle peut être utile pour identifier les éventuelles lacunes dans l'approche programmatique pour faire progresser la protection de l'enfance dans un secteur.

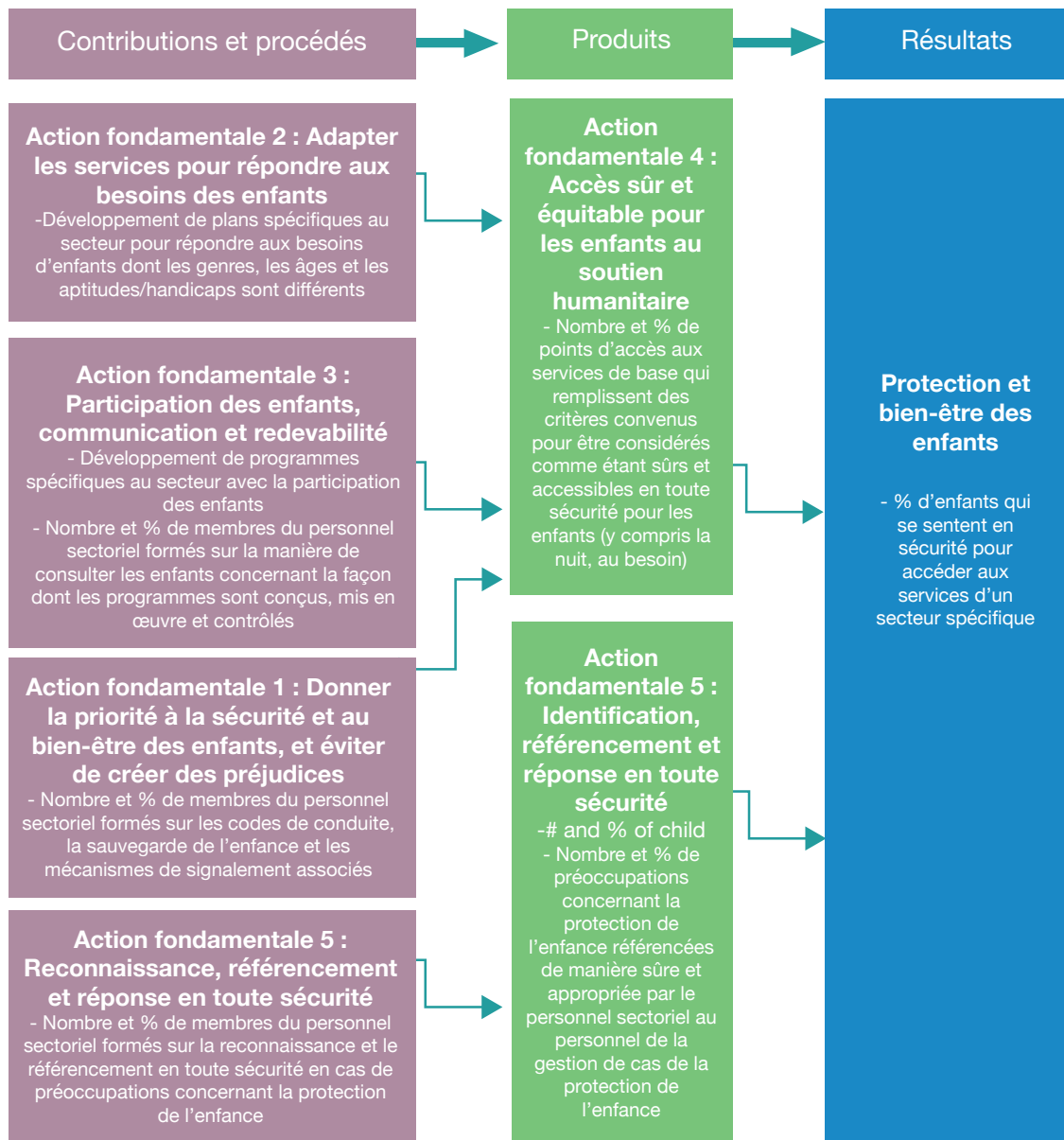
⁶ Une formation sur les premiers secours psychologiques peut aussi être envisagée, au besoin.

⁷ Recognition here is used to mean that staff have the ability to recognize the signs that a child may be experiencing or at risk of abuse, neglect, exploitation or violence. "Safe recognition and referral" is an agreed upon term in Alliance publications as of 2024. However, in older documents, the term "safe identification and referral" has been used.

⁸ See Child Protection Area of Responsibility (2024). Safe Recognition and Referrals for Child Protection Concerns: Rapid Guide for non-Child Protection actors. <https://www.cpaor.net/working-together-for-child-protection-and-wellbeing>.



Figure 1. Cadre logique pour le contrôle des cinq actions fondamentales





CONTRÔLE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES À L'AIDE D'INDICATEURS PRIORITAIRES

Le tableau ci-après décrit les indicateurs prioritaires de la Figure 1. Il contient la définition de l'indicateur et son type, la méthode exacte de calcul pour obtenir l'indicateur, les sources de données potentielles et des notes complémentaires. Ces indicateurs ont été créés ou adaptés à partir des normes humanitaires minimales pour la protection de l'enfance et d'autres secteurs, ainsi que d'autres cadres de mesure, selon une étude documentaire approfondie couvrant plus de 700 indicateurs. Les indicateurs peuvent être utilisés par tous les secteurs techniques (voir la note de pied de page précédente) et nécessiteront une adaptation minimale aux besoins du secteur.

D'autres indicateurs spécifiques aux secteurs issus du [travail conjoint](#) du Global CP AoR et de l'Alliance seront disponibles plus tard. Ils pourront être utilisés dans le cadre de ce pack en les adaptant davantage.

Tableau 1. Tableau de métadonnées des indicateurs prioritaires pour le contrôle des cinq actions fondamentales

Action fondamentale	Indicateur	Type	Méthode de calcul	Exemples de sources de données	Notes
Global	Pourcentage d'enfants qui se sentent en sécurité pour accéder aux services d'un secteur spécifique	Résultat	Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : nombre d'enfants qui déclarent se sentir en sécurité pour accéder aux services d'un secteur spécifique Dénominateur : nombre total d'enfants accédant aux services d'un secteur spécifique	Enquête visant à interroger les enfants et/ou les parents qui utilisent les services, entretien de départ des enfants ou parents participant aux services.	La mesure peut être effectuée à l'aide de la question suivante : Quel niveau de sécurité ou insécurité ressentez-vous pour accéder aux services de [secteur] ? 1. Beaucoup d'insécurité 2. De l'insécurité 3. De la sécurité 4. Beaucoup de sécurité 5. Je ne sais pas 6. Refuse de répondre Les enfants à qui poser cette question doivent avoir au minimum 12 ans. Des méthodologies créatives alternatives devront être choisies pour les enfants plus jeunes et organisées par du personnel dûment formé en consultations éthiques des enfants dans des contextes humanitaires. Les enfants qui répondent en danger ou très en danger doivent être orientés vers des spécialistes de la protection de l'enfance pour un suivi et un soutien.



Action fondamentale	Indicateur	Type	Méthode de calcul	Exemples de sources de données	Notes
1. Donner la priorité à la sécurité et au bien-être, et éviter de créer des préjudices	Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés	Contribution/ Procédé	Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit : Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : nombre de membres du personnel sectoriel formés sur les codes de conduite, la sauvegarde de l'enfance et les mécanismes de signalement associés Dénominateur : nombre total de membres du personnel sectoriel	Examen documentaire des programmes (fichiers RH, rapport de formation à la sauvegarde de l'enfance) ; questionnaires avant et après la formation	Tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler toute préoccupation concernant la sauvegarde de l'enfance et les mauvaises conduites d'autres membres, et de comprendre quels sont les comportements appropriés et inappropriés envers les enfants. Les membres du personnel sectoriel n'ont pas la responsabilité de prendre en charge les cas de sauvegarde de l'enfance, mais ils doivent plutôt signaler/référencer les préoccupations potentielles à travers des mécanismes convenus de signalement internes et interorganisationnels et/ou les lignes téléphoniques d'alerte.
2. Adapter les services pour répondre aux besoins des enfants	Développement de programmes et de plans d'action spécifiques au secteur pour répondre aux besoins d'enfants dont les genres, les âges et les aptitudes/handicaps sont différents	Contribution/ Procédé	Il s'agit d'un indicateur qualitatif où les catégories de réponse sont « oui » ou « non ».	Examen documentaire des programmes (cartographie des services)	Cet indicateur comprend trois sous-composants (genre, âge et aptitude/handicap), qui doivent tous être mesurés.
3. Participation, communication et redevabilité	Développement de programmes/plans de réponse spécifiques au secteur avec la participation des enfants	Contribution/ Procédé	Il s'agit d'un indicateur qualitatif où les catégories de réponse sont « oui » ou « non ».	Examen documentaire des programmes (cartographie du lieu des programmes et des mécanismes de participation des enfants disponibles)	La participation des enfants constitue un mécanisme essentiel pour assurer la redevabilité envers les enfants, pour adapter les services afin de répondre aux besoins des enfants et pour garantir des services sûrs et appropriés pour un groupe diversifié d'enfants.



Action fondamentale	Indicateur	Type	Méthode de calcul	Exemples de sources de données	Notes
3. Participation, communication et redevabilité	Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur la manière de consulter les enfants concernant la façon dont les programmes sont conçus, mis en œuvre et contrôlés	Contribution/ Procédé	Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit : Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : membres du personnel sectoriel formés sur la manière de consulter les enfants concernant la façon dont les programmes sont conçus, mis en œuvre et contrôlés Dénominateur : nombre total de membres du personnel sectoriel	Examen documentaire des programmes (fichiers RH, rapport de formation à la sauvegarde de l'enfance) ; questionnaires avant et après la formation	La participation des enfants constitue un élément critique pour satisfaire aux obligations de redevabilité envers les populations affectées.
4. Accès sûr et équitable pour les enfants au soutien humanitaire	Nombre et pourcentage de points d'accès aux services de base (par exemple, points d'eau, points de distribution, centres de santé, centres communautaires) qui remplissent des critères convenus pour être considérés comme étant sûrs et accessibles en toute sécurité pour les enfants (y compris la nuit, au besoin)	Produit	Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit : Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : nombre de points d'accès aux services de base qui remplissent des critères convenus de sécurité pour les enfants Dénominateur : nombre total de points d'accès aux services de base	Examen documentaire des programmes (cartographie des points d'accès aux services de base et compte rendu de contrôle en fonction d'une liste de contrôle de critères convenus), audits de sécurité. Les enfants doivent bénéficier d'une assistance pour participer aux audits de sécurité autant que possible et si leur participation ne les expose pas à d'autres risques. Il est fortement recommandé de réaliser des audits conjoints de sécurité entre la protection de l'enfance et les acteurs sectoriels.	Une liste de critères doit être identifiée et établie d'un commun accord parmi les acteurs au niveau du pays, y compris les enfants eux-mêmes, et en accord avec les normes humanitaires minimales du secteur. Les critères doivent refléter les divers besoins d'enfants dont les genres, les âges et les aptitudes/handicaps sont différents. Remplacez « points d'accès aux services de base » par le terme spécifique au secteur le plus pertinent.



Action fondamentale	Indicateur	Type	Méthode de calcul	Exemples de sources de données	Notes
5. Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité	Nombre et pourcentage de membres du personnel sectoriel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité en cas de préoccupations concernant la protection de l'enfance	Contribution/ Procédé	Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est mesuré comme suit : Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : nombre de membres du personnel sectoriel formés sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité de préoccupations concernant la protection de l'enfance Dénominateur : nombre total de membres du personnel sectoriel	Examen documentaire des programmes (rapport de formation à la reconnaissance et au référencement en toute sécurité) ; questionnaires avant et après la formation	Éléments à inclure dans formation sur la reconnaissance et le référencement en toute sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - comment reconnaître les signes indiquant qu'un enfant est victime ou risque d'être victime d'abus, de négligence, d'exploitation ou de violence - comment communiquer avec les enfants, si possible en intégrant les premiers secours psychologiques - procédures et voies de référencement - considérations éthiques, y compris la confidentialité
5. Reconnaissance, référencement et réponse en toute sécurité	Nombre et pourcentage de préoccupations concernant la protection de l'enfance référencées de manière sûre et appropriée par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance	Produit	Le numérateur (indiqué ci-après) correspond à l'indicateur numéral et le pourcentage est calculé comme suit : Diviser le numérateur par le dénominateur Numérateur : nombre de préoccupations concernant la protection de l'enfance référencées de manière sûre et appropriée par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance Dénominateur : nombre total de préoccupations identifiées concernant la protection de l'enfance référencées par le personnel sectoriel au personnel de la gestion de cas de la protection de l'enfance	Examen documentaire des programmes (outil de contrôle des référencements ou documentation relative au référencement) ; SGI (CPIMS+, ProGres)	Les cas de protection doivent suivre des voies de référencement sûres et appropriées, conçues d'une manière qui respecte les normes de qualité des référencements, y compris les délais, la sécurité (y compris la confidentialité) et une réponse efficace.



ORIENTATIONS POUR L'OPÉRATIONNALISATION DU CADRE LOGIQUE ET DES INDICATEURS PRIORITAIRES

Établissement de priorités parmi les indicateurs pour la collecte et l'analyse des données

Les indicateurs de ce pack sont conçus à des fins de contrôle. Ce pack recommande intentionnellement un ensemble limité d'indicateurs, dont beaucoup ne sont pas nouveaux dans ces secteurs ou qui peuvent facilement être collectés en ajustant des indicateurs existants. Les responsables doivent collecter tous ces indicateurs, si possible. Si les ressources sont peu nombreuses au début de la mise en œuvre du programme, la priorité peut être donnée aux indicateurs de contribution et procédé, mais à mesure de l'évolution de la mise en œuvre, les responsables doivent donner la priorité aux indicateurs de résultat et de produit. Les coordinateurs sectoriels interorganisationnels (par exemple, les coordinateurs de groupes sectoriels) sont encouragés à inclure ces indicateurs aux plans de réponse humanitaires et pour les réfugiés, autant que possible.

Notez que les responsables doivent envisager des moyens d'impliquer les enfants dans le contrôle et prendre les dispositions nécessaires y compris la formation sur les méthodes favorables aux enfants et l'établissement d'un budget pour les activités avec les enfants. La participation des enfants peut fonctionner pour garantir que les indicateurs tiennent compte de l'âge et du genre des enfants, et que les boucles de feedback sont établies et mises en œuvre tout au long du programme. Les responsables doivent prendre en compte les éléments éthiques pour faciliter la participation des enfants et garantir qu'elle ne supposera pas de les exposer à un préjudice potentiel. Il existe de nombreux packs de guides détaillés sur la participation et la consultation des enfants dans des contextes humanitaires, y compris [Guide de Save the Children – Consultations d'enfants dans les crises humanitaires](#)⁹.

Pour opérationnaliser ce pack, les responsables doivent intégrer des actions au sein de plusieurs phases de travail. Ces phases sont la planification, la collecte de données, l'analyse des données et l'utilisation des données. Il n'est pas nécessaire d'établir des procédés nouveaux ou distincts, au contraire, ces étapes doivent être intégrées aux procédures normales de planification, collecte de données, analyse des données et utilisation des données de l'ensemble d'un programme ou d'une intervention sectoriels.

Planification de la collecte de données

En général, les données associées à ces indicateurs proviennent du contrôle de routine du programme. Lors de la phase de planification, les responsables doivent d'abord analyser si les indicateurs prioritaires sont déjà collectés en passant en revue la liste d'indicateurs (et leur définition) par rapport aux données relevées à travers un contrôle de routine du programme. Les responsables doivent aussi vérifier si les ventilations souhaitées sont collectées. Cette analyse identifie les lacunes parmi les données, qui seront comblées lors de la collecte de données.

Collecte de données

Les responsables doivent ensuite intégrer les indicateurs prioritaires et les ventilations qui ne sont pas encore pris en compte dans les outils de collecte de données utilisés dans le contrôle de routine du programme. Si des indicateurs semblables sont collectés, les responsables doivent modifier les outils de collecte de données afin de pouvoir collecter les indicateurs de ce pack.

⁹ Save the Children (2023). Guidance on Children's Consultations in Humanitarian Contexts. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/guidance-childrens-consultations-in-humanitarian-contexts/>



Les responsables doivent procurer aux spécialistes de la collecte de données et des comptes rendus une vue d'ensemble des indicateurs et des ventilations, ainsi que les fiches de référence pour les indicateurs (incluses dans le Pack complet d'indicateurs qui accompagne ce document). Les fiches de référence pour les indicateurs proposent des descriptions claires des indicateurs. Toutefois, les responsables peuvent vouloir proposer une formation et des explications supplémentaires concernant les indicateurs afin de s'assurer d'une collecte adéquate.

Lors de la collecte de données, les responsables doivent vérifier les données en continu pour identifier les éventuels problèmes liés aux comptes rendus et à la qualité des données. Les problèmes les plus courants sont généralement liés à une mauvaise interprétation des numérateurs ou dénominateurs à des erreurs de calcul et à des comptes rendus incomplets au sein d'un programme mené sur des sites différents.

Analyse des données

La phase d'analyse des données est relativement simple. Pour ces indicateurs, le calcul consiste généralement à diviser le numérateur par le dénominateur (pour les pourcentages) ou à donner un chiffre. Les responsables des données doivent ainsi rassembler les données de différents sites sous un chiffre unique.

Les responsables sont censés vérifier la qualité des données. Après avoir calculé les niveaux de chacun de ces indicateurs et leurs ventilations, les responsables doivent examiner si les résultats répondent à leurs attentes, en recherchant d'éventuelles incohérences entre la mise en œuvre observée et les données. En général, les données de sites divers (comme des écoles et des points de services alimentaires) doivent différer en fonction de l'intensité de la programmation, un fait qui doit également être reflété dans les ventilations des données. Enfin, comme les données sont collectées au fil du temps, les responsables doivent pouvoir observer des schémas plutôt cohérents correspondant à la mise en œuvre du programme. Des pics de données peuvent se produire en cas de réponse rapide ou d'injection de ressources dans le programme.

Concernant l'analyse des données, il est essentiel que les données restent anonymes. Veillez à ce que le compte rendu ne comprenne pas de noms ni d'identifiants de personnes, et qu'il contienne uniquement les données rassemblées. Voir le Standard SMPE 5 : Gestion de l'information pour en savoir plus.¹⁰

Dans ce pack, les indicateurs peuvent être analysés à l'aide d'un certain nombre de ventilations. Au minimum, les ventilations doivent comprendre l'âge, le genre et le handicap. La ventilation des données est contextuelle. Par conséquent, les responsables devront choisir les ventilations qui apporteront les informations les plus utiles pour prendre des décisions programmatiques. En général, les contextes locaux sont essentiels pour réaliser ces choix. De plus, des ventilations qui ciblent ou mesurent la progression des populations prioritaires doivent également être calculées.

Utilisation des données

En fonction des données collectées et analysées, les responsables peuvent vérifier les données pour identifier les lacunes dans les services et procédés, ainsi que déterminer si les programmes contribuent aux produits et au résultat attendus des cinq actions fondamentales. Une fois identifiées, les éventuelles lacunes peuvent être comblées à travers des changements programmatiques, y compris la mobilisation politique, financière et d ressources humaines. Avec le temps, les programmes fructueux devraient observer des chiffres plus élevés dans chacun de ces indicateurs.

¹⁰ Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (2019). Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action, Standard 5: Information Management. p.88. https://handbook.hspstandards.org/en/cpms/#ch004_006



ANNEXE 1. LISTE POUR CONTRÔLER LA MISE EN ŒUVRE DES CINQ ACTIONS FONDAMENTALES

1. Évaluation

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous consulté les enfants au sujet de votre programme/plan de réponse ?	4		
2	Avez-vous identifié les besoins d'enfants dont les âges, les genres et les handicaps sont différents ?	2		
3	Avez-vous identifié des obstacles ¹¹ à l'accès des enfants à vos services et mécanismes de feedback ?	1,2,4		
4	Avez-vous mis en place des mesures appropriées de sauvegarde de l'enfance avant de consulter des enfants ?	4		
5	Disposez-vous des voies de référencement les plus récentes pour la protection de l'enfance ?	5		
6	Avez-vous pris en compte les risques liés aux enfants dans votre analyse des risques pour le programme/plan de réponse ?	4		

2. Conception

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous intégré les besoins des enfants à la proposition/conception de votre programme ?	2		

¹¹ Cadre de la disponibilité, de l'accessibilité, de l'acceptabilité et de la qualité pour les enfants



2	Avez-vous abattu les obstacles auxquels font face les enfants pour accéder à vos services et mécanismes de feedback dans la proposition/conception de votre programme ?	1, 2		
3	Avez-vous pris en compte les moyens de soutenir la participation des enfants tout au long du programme, y compris à travers un contrôle du programme adapté aux enfants ?	3		
4	Avez-vous intégré des mesures d'atténuation des risques à votre programme en fonction de l'analyse des risques pour les enfants ?	4		
5	Avez-vous intégré une formation sur la reconnaissance et les référencement en toute sécurité des préoccupations concernant la protection de l'enfance (y compris les premiers secours psychologiques) ?	5		
6	Avez-vous intégré un budget pour la correction des cours/les ajustements du programme en vue de continuer à rendre vos services et votre programme favorables aux enfants ?	4		
7	Avez-vous intégré au moins un indicateur lié à l'intégration des principes de protection de l'enfance dans votre proposition/plan de programme ?	Toutes		

3. Mise en œuvre

Liste de contrôle		Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Avez-vous consulté, au cours des six derniers mois, des enfants au sujet de l'efficacité avec laquelle votre assistance répond à leurs différents besoins et de comment relever toute éventuelle difficulté d'accès à l'assistance ?	1, 3, 4		




2	Vos travailleurs de première ligne savent-ils comment reconnaître et référencer en toute sécurité les préoccupations concernant la protection de l'enfance aux prestataires de services de protection de l'enfance ?	5		
3	Avez-vous veillé à ce que les enfants soient consultés et sachent comment communiquer leur feedback et leurs plaintes ?	3,4		
4	Avez-vous modifié des aspects de votre mode de travail/vos services d'après le feedback que vous avez reçu de la part des enfants ?	1,2,4		
5	Avez-vous créé et fourni aux enfants des informations adaptées aux enfants au sujet de vos services/installations ?	3		

4. Contrôle de la participation des enfants

	Liste de contrôle	Action(s) fondamentale(s) concernée(s)	Réponse - Oui - Partiellement - Non - Non applicable	Commentaires
1	Votre organisation collecte-t-elle et utilise-t-elle des données sur l'accès, l'utilisation et la qualité de vos services/installations, ventilées par âge, sexe et handicap ?	1		
2	Contrôlez-vous régulièrement l'accès des enfants et leur utilisation de vos services/installations, à travers des audits de sécurité (ou toute autre méthode) et des discussions avec les enfants et leurs communautés ?	1		
3	Contrôlez-vous régulièrement ce que ressentent les enfants lorsqu'ils utilisent vos services ?	1		
4	Les obstacles à un accès sûr et équitable sont-ils rapidement abattus ?	1,2,4		

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (L'Alliance) définit des standards et fournit une assistance technique en soutien aux acteurs humanitaires dans la prévention et la réponse aux préjudices envers les enfants.

Pour en savoir plus sur le travail de l'Alliance et rejoindre le réseau, rendez-vous sur le site

 alliancecpha.org/fr

Rejoignez l'Alliance sur :

 /Alliance.Child.Protection

 /CPiE_Global

 /alliancecpha

 **COLLABORATION INTERSECTORIELLE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**